

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 29 décembre 2022 fixant le nombre de places offertes en 2023 pour le concours d'accès à l'école du personnel paramédical des armées et à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier

NOR : ARMK2300199A

Par arrêté du ministre des armées et du ministre de la santé et de la prévention en date du 29 décembre 2022 :

I. – Le nombre de places offertes en 2023 au concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves sous-officiers infirmiers de l'école du personnel paramédical des armées de Lyon-Bron est fixé comme suit :

a) Concours ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat, ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique : 60 places ;

b) Concours ouvert aux candidats élèves médecins, pharmaciens, vétérinaires et chirurgiens-dentistes des écoles du service de santé des armées ou anciens élèves ayant quitté cette même école depuis moins d'un an à la date du concours : 2 places ;

c) Concours ouvert aux étudiants régulièrement inscrits dans un institut de formation en soins infirmiers : 3 places ;

d) Concours ouvert aux militaires non officiers des trois armées et du service de santé des armées, titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 précité, ou du diplôme d'Etat d'aide-soignant : 16 places, réparties comme suit :

- armée de terre : 5 places ;
- marine nationale : 2 places ;
- armée de l'air et de l'espace : 3 places ;
- service de santé des armées : 6 places.

e) Concours ouvert aux fonctionnaires titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant : 3 places.

II. – Le nombre de places offertes en 2023 au concours d'admission à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier de l'école du personnel paramédical des armées de Lyon-Bron est fixé comme suit :

a) Concours ouvert au personnel de la Légion étrangère : 5 places ;

b) Concours ouvert au personnel de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris : 4 places.